

Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : mardi, le 6 juillet 2021
Assemblée des délégués ordinaire à 12.30 heures
Lieu : Ecole cantonale d'agriculture de Soleure – Wallierhof – 4533 Riedholz
Présents : selon liste séparée
Excusés : selon liste séparée
Procès-verbal : Annette Ruffieux

1.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Compte rendu des décisions de l'Assemblée des délégués de la FSFM, prises par voie de correspondance (voir sous <http://www.fm-ch.ch/fr/federation/organisation/l-assemblee-des-delegues.html>)
5. Rapports 2020
6. Comptes 2020 et rapport de révision / décharge au comité
7. Budget 2021
8. Mandat à l'organe de révision pour 2021
9. Modification partielle des statuts et autres règlements de la FSFM
 - a. Règlement du Livre Généalogique (RLG) – SNEG / Toise des élèves-étalons
 - b. Règlement sur l'approbation des étalons (RAE) – Obligation de présenter les élèves-étalons à 3 ans
 - c. Règlement du test en terrain (RTT) – Toise à 3 ans
 - d. Règlement du Livre Généalogique (RLG) – Obligation du jugement M & A à 3 ans
 - e. Statuts – Mise à jour des tâches et prérogatives du comité, de la direction et des commissions
10. Renouvellement des organes de la FSFM
 - a. Election du Président FSFM
 - b. Election d'un membre du comité
 - c. Renouvellement de mandat pour trois membres du comité
11. Propositions des membres
 - a. 1^{ère} proposition du PG Freibergierzucht-Verein FMZ
 - b. 2^{ème} proposition du PG Freibergierzucht-Verein FMZ
 - c. Proposition du syndicat neuchâtelois
 - d. Contre-proposition du comité concernant l'apport de sang étranger
12. Affiliation de la FSFM à la Fédération suisse d'élevage chevalin (FSEC)
13. Affiliation de la FSFM à la Fédération suisse des sports équestres (FSSE)
14. Admissions et démissions de membres
15. Programme d'activités 2021
16. Stars FSFM 2019/2020 et distinctions
17. Divers et clôture de l'assemblée

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé à l'art. 18 des statuts.

Droits de vote pour les membres ordinaires :

1	à	100 chevaux FM inscrits	2 voix
101	à	200 chevaux FM inscrits	3 voix
201	à	500 chevaux FM inscrits	4 voix
plus de		500 chevaux FM inscrits	5 voix

2. Ouverture

Début de l'assemblée à 12H52

Christophe Haefeli, Président ad interim salue les personnes présentes.

Allocution d'ouverture :

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi, en ma qualité de vice-président et au nom du comité, de vous accueillir aujourd'hui à l'assemblée ordinaire des délégués 2021 de la Fédération suisse du franches-montagnes. Il y a trois semaines, l'école d'agriculture Wallierhof n'a pas été en mesure de nous confirmer notre réservation pour cette assemblée en raison des exigences du concept de protection COVID-19. Ils nous ont conseillé de la reporter à une date ultérieure. Cependant, notre assemblée avait déjà été reportée du 15 avril au 6 juillet, et vu que le Conseil fédéral avait promis un certain allègement, le comité a décidé de voir avec les responsables si nous pouvions utiliser la salle des fêtes du Marché Concours. Au nom du comité, je tiens à remercier les responsables et le syndicat des Franches-Montagnes pour leur engagement spontané et leur soutien. Un remerciement particulier va au gérant M. Didier Jeanbourquin. Tous ont rendu possible la tenue de l'assemblée des délégués ici à Saignelégier, au cœur du berceau de la race du cheval des Franches Montagnes.

J'aimerais tout particulièrement souhaiter la bienvenue à

Nos présidents d'honneur : Henry Spychiger, Ernest Schlaefli et Bernard Beuret.

M. Albert Röstli, Conseiller national

Mme Pauline Queloz, notre nouvelle gérante

Mme Corinne Boss, Membre du conseil de direction d'Agroscope

Mme Clara Ackermann

Mme Annik Gmel

M. Daniel Steinmann, président FECH

Mme Michelle Wyss de l'UPS

M. François Monin, directeur Agri Jura

Mesdames et Messieurs de la presse

Pour des raisons bien connues, l'AD 2020 s'est tenue par voie de correspondance. Dans l'espoir que la prochaine AD puisse à nouveau avoir lieu physiquement, certains points importants de l'ordre du jour, ainsi que les distinctions honorifiques, ont été reportés à l'AD 2021. Pour ces raisons, nous avons un long ordre du jour à traiter cette année. Sachant qu'aujourd'hui nous allons discuter et décider de sujets émotionnels, mais aussi très importants pour l'avenir de notre race, je vous demande de garder les discussions aussi courtes et concrètes que possible. Merci de votre compréhension.

L'année 2020 et le premier semestre 2021 ont été marqués par une crise mondiale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Personne, mais personne, n'aurait pensé qu'un si petit virus pouvait changer le monde entier. Ce n'est que grâce à de grands efforts et à la flexibilité de toutes les personnes impliquées que nos événements les plus importants tels que l'approbation des étalons, les tests de terrain, les concours de poulains et un « petit » National FM ont pu être organisés.

Non seulement à cause de Corona, les fonctionnaires de la Fédération ont été mis à l'épreuve ces derniers temps. Après que notre président, Jean Paul Gschwind, a annoncé au mois de novembre qu'il ne renouvellerait pas son mandat et qu'il démissionnerait de sa fonction de président à la date de l'AD, soit le 15 avril, au mois de janvier, notre gérante Marie Pfammatter a annoncé de manière surprenante qu'elle reprenait une exploitation agricole dans le canton de Lucerne avec son compagnon et qu'il ne lui serait donc plus possible de continuer à travailler pour la FSFM. Marie, en qui nous avions tant d'espoirs et qui a été si bien acceptée par tous, a quitté la FSFM au 31 mai après presque deux ans en tant que gérante. Lorsque, après la première annonce pour son remplacement, les trois candidats sélectionnés par le comité avaient tous refusé, le comité a décidé remettre le poste au concours. Heureusement, cette fois, ça a fonctionné !

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, notre nouvelle gérante s'appelle Pauline Queloz et est issue d'une famille d'éleveurs de St-Brais, dans le canton du Jura. Elle se présentera plus tard personnellement. Le comité est convaincu qu'en Madame Queloz, nous avons trouvé une gérante qui répond pleinement aux exigences de cette fonction. Elle rentrera en fonction le 1er octobre. Grâce à l'équipe de collaboratrices très motivées et bien rodées, je peux vous assurer que les tâches de la gérance pourront être assurées sans gérante jusqu'en automne. Un grand merci à l'équipe pour sa volonté d'assumer des tâches supplémentaires !

Actuellement, la situation du marché pour nos FM est très favorable. Depuis un an, il y a une demande croissante pour des chevaux bien entraînés de tout âge. On pourrait presque parler d'un marché asséché. Les FM sont très demandés dans le pays et à l'étranger. Les prix de vente ont également augmenté de manière significative pour cette raison. Reste à savoir dans quelle mesure le COVID-19 y aura contribué.

L'exemple des deux initiatives agricoles extrêmes, qui ont été clairement rejetées, a confirmé une fois de plus que si nous unissons nos forces, tout est possible. Même si tous les membres de la fédération ne sont pas toujours du même avis, je vous encourage vivement à tirer toujours à la même corde ensemble. Souvent, nous ne sommes pas conscients que nous élevons le cheval le plus polyvalent au monde. Nous pouvons être fiers de notre franchises-montagnes, la seule race de chevaux suisse encore existante. Il nous incombe de veiller à ce qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir. Dans cet esprit, je déclare l'assemblée ouverte.

3. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants ont été nommés : Chef du bureau M. Urs Limacher, Andreas Bösiger, Jean-Pierre Froidevaux

118 cartes de votes distribuées, majorité absolue 60, majorité deux-tiers 79

4. Acceptation de l'ordre du jour

David Fischer (PG FMZ) : après quelques discussions du FMZ avec des représentants de l'élevage, concernant le développement de nouvelles lignées d'élevage, il est apparu que le sujet est plus que jamais d'actualité. Cependant, comme vous l'avez vu dans les documents, la formulation des propositions 11b) et 11c) n'est pas optimale. Par exemple, le terme "demi-sang" est trop spécifique, et les années mentionnées sont dépassées. C'est pourquoi nous avons modifié la motion et l'avons présentée sous une nouvelle forme telle que vous l'avez reçue par écrit sur les tables. Le comité a également été informé de l'amendement à cette motion. Je propose donc que l'ordre du jour soit modifié et que nous discutons et votions sur la nouvelle motion modifiée au lieu des points 11b) et 11c). Merci beaucoup !

CH Je constate qu'une nouvelle motion a été présentée aujourd'hui avec des écarts importants par rapport à la motion déjà présentée. La nouvelle motion ne peut pas être inscrite à l'ordre du jour, car nous sommes liés par les statuts, selon lesquels les motions doivent être déposées à la gérance avant le 10 février.

David Fischer : Puisque le contenu porte sur la même chose, à savoir le développement de nouvelles lignées, et que cela doit passer par un programme sérieux, c'est clair. Rien ne change en termes de contenu. La réponse de la Fédération à notre première motion ne porte que sur très peu de points spécifiquement liés aux demi-sang, mais en général sur les aspects génétiques et d'élevage et sur les besoins du marché. Par conséquent, je suis d'avis que nous pouvons discuter sans problème de la nouvelle motion plutôt que des motions originales.

CH Les syndicats ont eu trop peu de temps maintenant pour discuter de cette motion afin de pouvoir l'analyser soigneusement. Les motions précédentes ont certainement été discutées et des opinions ont été formées. Il est donc d'avis que la nouvelle motion n'a pas sa place à l'ordre du jour.

Un vote a lieu et à une large majorité, l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

5. Compte rendu des décisions de l'Assemblée des délégués de la FSM, prises par voie de correspondance

CH Ce compte-rendu se trouve depuis un certain temps sur le site web de la Fédération et a ainsi pu être consulté. Il souhaite ajouter ce qui suit :

François Lachat, nouvellement élu au comité l'année dernière, s'est bien intégré à la Fédération. Il est très engagé et représente sa région du Jura avec beaucoup de compétence.

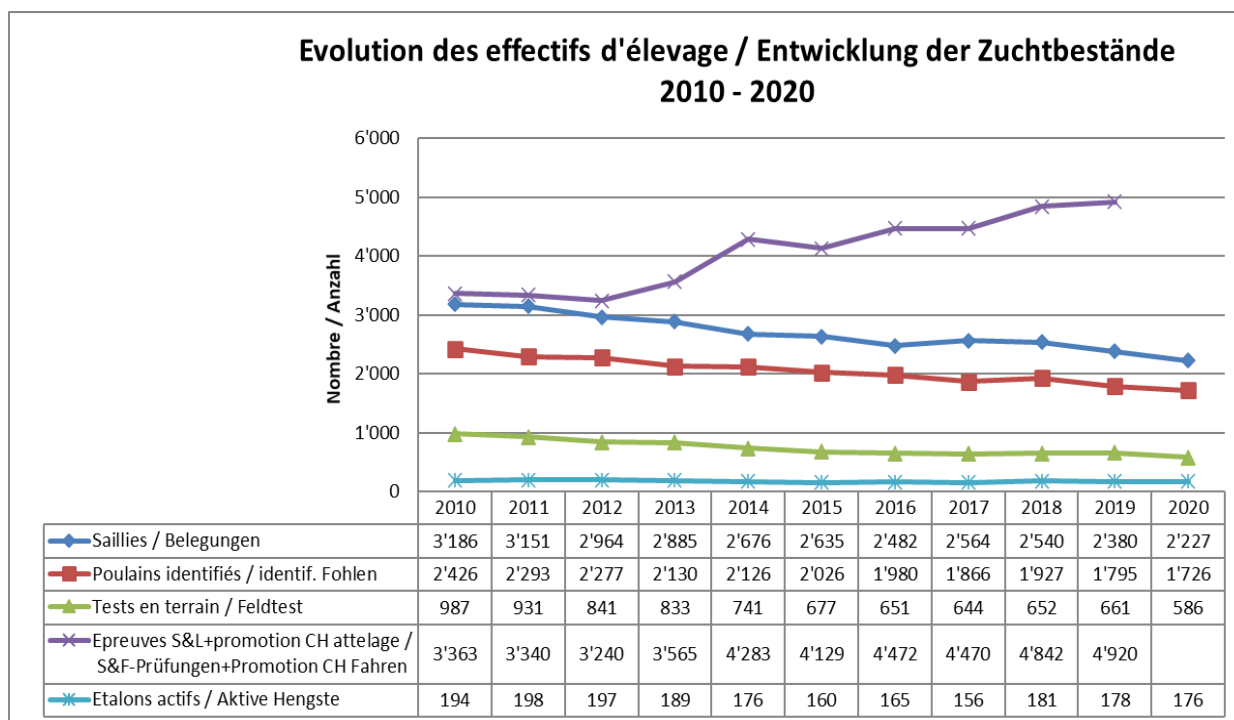
Également depuis une année, Martin Stegmann fait partie du comité et il a immédiatement pris en charge l'importante fonction de président de la commission d'élevage. Avec les deux nouveaux membres de la commission, Fabrice Magnin et Martin Stucki, ils forment à nouveau une bonne équipe très engagée.

André Jeanbourquin, qui l'année dernière voyageait encore avec les juges de race en tant « qu'apprenant », se retrouve cette année sur les places de concours en tant que juge très compétent.

Il n'y a pas d'autres questions et le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

6. Rapports 2020

CH Les rapports annuels du président, de la gérante et des présidents des commissions ont été envoyés aux délégués par courrier ordinaire. Marie a présenté et commenté dans son rapport l'évolution de l'élevage au cours des dix dernières années :



Notre principale tâche pour l'élevage sera d'arrêter ou du moins de ralentir cette tendance à la baisse des naissances de poulains. Cette tendance ne concerne pas seulement la race FM mais l'ensemble de l'élevage de chevaux en Suisse. Plus de 70% des chevaux sont élevés dans des fermes. Tant que la rentabilité de l'élevage de chevaux en Suisse ne pourra pas être améliorée, il sera difficile d'arrêter cette tendance. Si la situation du marché continue à évoluer positivement, le nombre de saillies va à nouveau augmenter ces prochaines années.

Une autre tâche importante est l'encouragement et la motivation des jeunes éleveurs.

Il n'y a pas d'autres questions et les rapports sont acceptés à une large majorité.

7. Comptes 2020 et rapport de révision / décharge au comité

CH L'année Corona 2020 a également eu un impact sur les finances - mais dans un sens positif. Les comptes annuels 2020 ont été envoyés aux délégués par courrier.

UL est heureux de pouvoir présenter un exercice 2020 réussi. Cela a été publié dans le rapport du président de la Commission des finances ainsi que dans l'éditorial du Magazine FM N° 233 du mois de mai 2021. Ce très bon résultat est principalement dû à la réduction des dépenses. De nombreux événements n'ont pas eu lieu. La Commission des finances a ainsi convenu que les éleveurs doivent bénéficier de ce bon résultat.

Comme tout le monde a déjà reçu le résultat par courrier, il ne veut pas entrer dans les chiffres en détail. Il ne prendra que quelques points clés et les expliquera.

Après les amortissements et les frais financiers, il reste un bénéfice d'entreprise de CHF 140'092. Sur ce montant, CHF 95'000 ont été mis de côté - il reviendra sur montant ultérieurement.

La différence dans le nombre de poulains n'est pas énorme entre 1715 poulains en 2020 et 1790 en 2019. Il a été décidé de soutenir les membres de la FSFM et de ne pas demander la cotisation pour 2020. Les factures ayant déjà été payées, aucune facture ne sera envoyée cette année, le montant est de CHF 24'000.

Une somme de 45 000 francs est prévue pour soutenir les organisateurs des places de sport et de loisirs. Tous ceux qui ont organisé des épreuves ces dernières années devraient bénéficier de ce montant. La clé de répartition sera déterminée par le comité.

En outre, il a été décidé d'augmenter les primes de Test en terrain de CHF 150 à 300 pour cette année et les deux suivantes (2020, 2021 et 2022). La provision de 95'000 francs qui vient d'être mentionnée est destinée aux années 2021 et 2022.

Le projet "accouplements dirigés" prévoit une prime de 150 CHF pour les juments et de 700 CHF pour les étalons. Il a été décidé de verser le même montant aux juments, soit un total de 3'300 CHF pour la différence.

Un commentaire sur le bilan : il y a eu un petit changement, à savoir entre les liquidités et les comptes débiteurs. Il s'agit des frais de maintien de la race qui ont déjà été payés au cours de l'année précédente et non au début de la nouvelle année comme d'habitude.

Ces dernières années, la Fédération a pu constituer des réserves, ce qui est nécessaire dans le monde digitalisé d'aujourd'hui pour pouvoir suivre le rythme et renouveler les systèmes informatiques.

CH remercie **UL**. Il demande si quelqu'un des réviseurs BDO est présent. Ceci n'est pas le cas. Il souhaite maintenant soumettre les comptes annuels et le rapport de révision au vote.

**Les comptes annuels et le rapport de révision ont été acceptés à l'unanimité
et le comité a été déchargé.**

CH remercie Urs Limacher et Annette Ruffieux pour leur travail.

8. Budget 2021

CH Le budget 2021 était également inclus dans le rapport annuel en annexe.

UL Il a été difficile de préparer ce budget 2021, car la situation avec le COVID-19 est très compliquée à évaluer. Entretemps, une bonne partie de l'année 2021 s'est déjà écoulée. Le budget prévoit un bénéfice de 13'200 CHF. Il est bien équilibré, peu d'expositions et d'événements ont été pris en considération, et il permet encore une certaine marge de manœuvre. La commission des finances est d'avis qu'à partir du 01.01.2022, le prix des passeports pour les poulains pourra être réduits, ce qui a été pris en compte dans le budget.

Pour l'informatique et l'archivage électronique, des montants ont également été prévus.

S'il n'y a pas d'autres questions, il aimerait dire quelques mots d'adieu :

« Dans ma fonction de membre de comité et de président de la commission des finances, il s'agit de ma dernière réunion, ici à Saignelégier, dans ce cadre spécial, ce lieu historique et à l'origine de notre race. J'aimerais vous remercier, chers éleveurs, pour la confiance que vous m'avez témoignée durant ces 12 ans passés au comité. Un grand merci à mes collègues, anciens et actuels, et merci tout spécial à la gérance, surtout à Annette Ruffieux, la responsable de la comptabilité qui était toujours disponible quand j'avais besoin d'informations supplémentaires. Merci beaucoup ! »

Le budget st accepté à l'unanimité

9. Mandat à l'organe de révision pour 2021

Les organes de la fédération proposent de poursuivre le mandat avec l'organe de révision BDO pour l'année 2021.

Il n'y a pas d'opposition, le mandat est confirmé à une large majorité.

10. Modification partielle des statuts et autres règlements de la FSFM

a) Règlement du Livre Généalogique (RLG) – SNEG / Toise des élèves-étalons

Martin Stegmann (président de la commission d'élevage) : Nous avons préparé la modification suivante du Règlement du Livre Généalogique :

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée	Texte nouveau avec modifications visibles (ajouts en gras, suppressions en barrés)
a) Règlement du Livre Généalogique (RLG)	34 alinéa 2 Rajouter alinéa	Si un entier (étalons non approuvés) ou un hongre effectue le test en terrain, sa toise doit être mesurée et cette dernière fait foi pour la catégorisation.	Si un étalon est présenté à Glovelier c'est la toise de Glovelier qui fait foi lors du test en terrain.	2. Si un entier (étalons non approuvés) ou un hongre effectue le test en terrain, sa toise doit être mesurée et cette dernière fait foi pour la catégorisation 3. Pour les candidats ayant été toisés lors de l'appréciation du modèle et des allures dans le cadre du processus d'approbation (selon section 2 du RAE), la toise ne doit pas être remesurée lors du test en terrain.

Chaque année, à Glovelier, il y a un ou deux cas où l'on a discuté d'un centimètre ou même d'un demi-centimètre. Avec cette modification, nous aimerions mettre un terme à cela.

La modification est adoptée à l'unanimité.

b) Règlement sur l'approbation des étalons (RAE) – Obligation de présenter les élèves-étalons à 3 ans

b) Règlement sur l'approbation des étalons (RAE)	11 alinéa 1	Pour être admis, les étalons doivent atteindre l'âge de 3 ans au moins dans l'année en cours. Une admission à 4 ans n'est possible que si l'étalon a fait le test en terrain à 3 ans (selon art. 7 du RTT) et qu'il l'a réussi (catégorisé au SB Classe C ou B selon le RLG)	Un candidat étalon ne peut pas se présenter pour la première fois à la Sélection nationale des étalons de Glovelier à 4 ans. S'il est malade ou blessé à 3 ans il doit faire une demande écrite à la Commission d'élevage. Les étalons trop petits à trois ans ne peuvent pas se représenter à 4 ans	1. Pour être admis, les étalons doivent atteindre l'âge de 3 ans au moins dans l'année en cours. Une admission à 4 ans n'est possible que si l'étalon s'est déjà présenté à 3 ans, qu'il a fait le test en terrain à 3 ans (selon art. 7 du RTT) et qu'il l'a réussi (catégorisé au SB Classe C ou B selon le RLG), leur toise sera remesurée à 4 ans avec le barème des 3 ans. En cas de motif attesté de maladie ou d'accident, le candidat doit tout de même être inscrit à 3 ans et une demande écrite doit être adressée à la commission d'élevage. Les étalons trop petits lors de leur présentation à 3 ans ne sont pas admis à se représenter à 4 ans.
c) Règlement sur l'approbation des étalons (RAE)	12 alinéa 1 et 2	1. Pour être sélectionné, le candidat à l'inscription en catégorie SB doit obtenir une note de synthèse d'au moins 21 sans note inférieure à 6 et mesuré avec la toise entre 150 et 160 cm	Un candidat étalon dont le tour de canon n'atteint pas 20 cm ne pourra pas se présenter devant les juges.	1. Pour être sélectionné, le candidat à l'inscription en catégorie SB doit obtenir une note de synthèse d'au moins 21 sans note inférieure à 6 et, être mesuré avec la toise entre 150 et 160 cm (hauteur au garrot) et son tour de canon doit mesuré 20 cm au minimum.

		(hauteur au garrot). 2. Pour être sélectionné, le candidat à l'inscription en catégorie BAS doit obtenir une note de synthèse d'au moins 21 sans note inférieure à 6 et mesuré avec la toise entre 150 et 160 cm (hauteur au garrot).		2. Pour être sélectionné, le candidat à l'inscription en catégorie BAS doit obtenir une note de synthèse d'au moins 21 sans note inférieure à 6 et , être mesuré avec la toise entre 150 et 160 cm (hauteur au garrot) et son tour de canon doit mesuré 20 cm au minimum.
--	--	--	--	---

Les modifications sont acceptées à une grande majorité.

c) Règlement du test en terrain (RTT) – Toise à 3 ans

c) Règlement du test en terrain (RTT)	13 alinéa 1 Modifier + Rajouter un alinéa	En cas d'échec ou pour motif attesté de maladie ou d'accident, le cheval ne peut répéter le test en terrain qu'une seule fois en principe à l'âge de 3 ans mais au plus tard durant l'année de ses 4 ans.	Tous les chevaux doivent être toisés à 3 ans	1. En cas d'échec ou pour motif attesté de maladie ou d'accident, le cheval ne peut répéter le test en terrain qu'une seule fois en principe à l'âge de 3 ans mais au plus tard durant l'année de ses 4 ans. Pour répéter le test en terrain à 4 ans, il faut faire une demande de report de test en terrain au plus tard au 31 octobre de l'année des 3 ans. 2. Lors d'une participation au test en terrain pour la première fois à 4 ans, la toise sera remesurée avec le barème des 3 ans et cette dernière fait fois pour la catégorisation.
--	---	---	---	---

La modification est acceptée par une grande majorité.

d) Règlement du Livre Généalogique (RLG) – Obligation du jugement M & A à 3 ans

d) Règlement du Livre Généalogique (RLG)	19 c)	... ou 1 classement dans une épreuve de Promotion CH attelage ou dans une épreuve sportive officielle comparable organisée par la FSFM.	Tous les chevaux doivent être toisés à 3 ans	... ou 1 classement dans une épreuve de Promotion CH attelage ou dans une épreuve sportive officielle comparable organisée par la FSFM. Le jugement du modèle et des allures a lieu à l'âge de 3 ans
---	-------	---	---	---

La modification est acceptée par une grande majorité.

e) Statuts – mise à jour des tâches et prérogatives du comité, de la direction et des commissions

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée et nouveau texte avec modifications visibles (ajouts en rouge, suppressions en barré)
Statuts	26 aliéna 1.	<p>1. Le comité assume les tâches et prérogatives suivantes:</p> <p>a) prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du développement et de la promotion de la race;</p> <p>b) prendre toutes les mesures qui sont dans l'intérêt de la Fédération suisse du franches-montagnes et de ses membres;</p> <p>c) exécuter les décisions de l'assemblée des délégués;</p> <p>d) nommer, le cas échéant révoquer, les membres des commissions à l'exception des membres de la commission de sélection et de concours;</p> <p>e) proposer aux délégués la nomination, le cas échéant la révocation, des membres de la commission de sélection et de concours;</p> <p>f) proposer aux délégués l'admission et l'exclusion des membres ordinaires et extraordinaires;</p> <p>g) donner des mandats aux commissions et décider après avoir pris connaissance de leurs propositions;</p> <p>h) engager, cas échéant licencier, le gérant;</p> <p>i) fixer le salaire du gérant;</p> <p>j) établir le cahier des charges du gérant et des commissions et veiller à leur application;</p> <p>k) valider les comptes, proposer un budget et les soumettre à l'assemblée des délégués pour approbation;</p> <p>l) édicter les directives d'application du programme d'élevage, du Règlement sur le livre généalogique, du Règlement sur l'approbation des étalons et du Règlement du test en terrain;</p> <p>m) édicter une directive concernant les exigences de formation des membres de la commission de sélection et de concours;</p> <p>n) créer des groupes de travail temporaires;</p> <p>o) peut instituer un organe international de coordination de l'élevage;</p>	<p>1. Le comité assume les tâches et prérogatives suivantes:</p> <p>a) prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du développement et de la promotion de la race;</p> <p>b) prendre toutes les mesures qui sont dans l'intérêt de la Fédération suisse du franches-montagnes et de ses membres;</p> <p>c) exécuter les décisions de l'assemblée des délégués;</p> <p>d) préparer et organiser les assemblées des délégués;</p> <p>e) élaborer le programme d'activité;</p> <p>f) nommer, le cas échéant révoquer, les membres des commissions à l'exception des membres de la commission de sélection et de concours;</p> <p>g) proposer aux délégués la nomination, le cas échéant la révocation, des membres de la commission de sélection et de concours;</p> <p>h) proposer aux délégués l'admission et l'exclusion des membres ordinaires et extraordinaires;</p> <p>i) donner des mandats aux commissions et décider après avoir pris connaissance de leurs propositions;</p> <p>j) engager, cas échéant licencier, le gérant;</p> <p>k) fixer le salaire du gérant et adapter les salaires du personnel de la gérance;</p> <p>l) établir le cahier des charges du gérant et des commissions et veiller à leur application;</p> <p>m) coordonner les activités avec les commissions;</p> <p>n) valider les comptes, proposer un budget et les soumettre à l'assemblée des délégués pour approbation;</p> <p>o) édicter les directives d'application du programme d'élevage, du Règlement sur le livre généalogique, du Règlement sur l'approbation des étalons et du Règlement du test en terrain;</p>

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée et nouveau texte avec modifications visibles (ajouts en rouge, suppressions en barré)
		<p>p) collaborer en principe avec toutes les organisations qui poursuivent certains buts communs, dont en particulier le Haras national suisse;</p> <p>q) définir la politique des relations publiques.</p>	<p>p) édicter une directive concernant les exigences de formation des membres de la commission de sélection et de concours;</p> <p>q) créer des groupes de travail temporaires;</p> <p>r) peut instituer un organe international de coordination de l'élevage;</p> <p>s) collaborer en principe avec toutes les organisations qui poursuivent certains buts communs, dont en particulier le Haras national suisse;</p> <p>t) définir la politique des relations publiques.</p>
Statuts	30 alinéa 1.	<p>1. Les tâches de la direction sont les suivantes:</p> <p>a) appliquer les décisions de l'assemblée des délégués et du comité;</p> <p>b) représenter la Fédération suisse du franchises-montagnes auprès de tiers;</p> <p>c) conduire les affaires de la Fédération suisse du franchises-montagnes en collaboration avec la gérance;</p> <p>d) préparer et organiser les assemblées des délégués et les séances du comité;</p> <p>e) élaborer le programme d'activité;</p> <p>f) informer le comité concernant les affaires courantes;</p> <p>g) proposer au comité des candidats pour les commissions ainsi que des consultants externes;</p> <p>h) désigner les représentants de la Fédération suisse du franchises-montagnes auprès d'autres organisations;</p> <p>i) traiter les dossiers transmis par le comité;</p> <p>j) engager et licencier les collaborateurs de la gérance;</p> <p>k) approuver le règlement de service de la gérance;</p> <p>l) appliquer la politique de relations publiques;</p> <p>m) coordonner les activités des commissions.</p>	<p>1. Les tâches de la direction sont les suivantes:</p> <p>a) appliquer les décisions de l'assemblée des délégués et du comité; abrogé</p> <p>b) représenter la Fédération suisse du franchises-montagnes auprès de tiers;</p> <p>c) conduire les affaires de la Fédération suisse du franchises-montagnes en collaboration avec la gérance;</p> <p>d) préparer et organiser les assemblées des délégués et les séances du comité; pouvoir donné au comité</p> <p>e) élaborer le programme d'activité; pouvoir donné au comité</p> <p>f) informer le comité concernant les affaires courantes;</p> <p>g) proposer au comité des candidats pour les commissions ainsi que des consultants externes; abrogé</p> <p>h) désigner les représentants de la Fédération suisse du franchises-montagnes auprès d'autres organisations; abrogé</p> <p>i) traiter les dossiers transmis par le comité; pouvoir donné à la gérance</p> <p>j) engager et licencier les collaborateurs de la gérance;</p> <p>k) approuver le règlement de service de la gérance;</p> <p>l) appliquer la politique de relations publiques; abrogé</p> <p>m) coordonner les activités des commissions. pouvoir donné</p>

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée et nouveau texte avec modifications visibles (ajouts en rouge, suppressions en barré)
	30 alinéa 3.	2. La direction est autorisée à des dépenses non budgétisées à hauteur de 0,5% des recettes du budget en cours au maximum par exercice comptable. 3. Elle est représentée dans les commissions par au moins un de ses membres ou par le gérant.	au comité 2. La direction est autorisée à des dépenses non budgétisées à hauteur de 0,5% des recettes du budget en cours au maximum par exercice comptable. 3. Elle est représentée dans les commissions par au moins un de ses membres ou et par le gérant.
Statuts	32		Ajout d'un alinéa j) Exécuter les dossiers transmis par le comité;
Statuts	34	Les commissions suivantes sont instituées: a) la commission d'élevage, b) la commission de sélection et de concours, c) la commission de promotion et de commercialisation, d) la commission des finances e) la commission de formation, de sport et de loisirs, f) la commission de recours.	Les commissions suivantes sont instituées: a) la commission d'élevage, b) la commission de sélection et de concours, c) la commission de promotion et de commercialisation, d) la commission des finances et de technologie informatique (IT), e) la commission de formation, de sport et de loisirs, f) la commission de recours.
Statuts	35	1. Les commissions sont composées de cinq membres, à l'exception de la commission de sélection et de concours qui en comprend neuf au maximum. 2. A l'exception de la commission de recours, chaque commission comprend un membre du comité qui en assume en principe la présidence. 3. La commission d'élevage ne peut compter plus d'un membre de la commission de sélection et de concours. 4. Les membres des commissions sont nommés par le comité à l'exception des membres de la commission de sélection et de concours et de la commission de recours. 5. Le jury de sélection des étalons est composé de trois membres et de deux suppléants, désignés par le comité et choisis parmi les membres de la commission de sélection et de concours. 6. La commission de recours est en principe présidée par un juriste ;	1. Les commissions sont composées de cinq membres, à l'exception de la commission de sélection et de concours qui en comprend neuf au maximum. 2. A l'exception de la commission de recours, chaque commission comprend un membre du comité qui en assume en principe la présidence. 3. La commission d'élevage ne peut compter plus d'un membre de la commission de sélection et de concours. 4. a) Le président de la commission de sélection et de concours participe aux séances de la commission d'élevage avec une voie consultative. b) Il ne doit pas forcément être un juge actif. 5. Les membres des commissions sont nommés par le comité à l'exception des membres de la commission de sélection et de concours et de la commission de recours.

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée et nouveau texte avec modifications visibles (ajouts en rouge, suppressions en barré)
		<p>les 4 autres membres, éleveurs ou propriétaires de chevaux FM, sont désignés compte tenu d'une répartition régionale équitable. La Commission de recours ne peut délibérer valablement que si tous ses membres sont présents.</p> <p>7. L'éligibilité et la durée de mandat des membres des commissions sont réglées à l'art. 24 alinéa 3.</p>	<p>6. Le jury de sélection des étalons est composé de trois membres et de deux suppléants, désignés par le comité et choisis parmi les membres de la commission de sélection et de concours.</p> <p>7. La commission de recours est en principe présidée par un juriste ; les 4 autres membres, éleveurs ou propriétaires de chevaux FM, sont désignés compte tenu d'une répartition régionale équitable. La Commission de recours ne peut délibérer valablement que si tous ses membres sont présents.</p> <p>8. L'éligibilité et la durée de mandat des membres des commissions sont réglées à l'art. 24 alinéa 3.</p>

Les modifications sont acceptées par une large majorité.

10. Renouvellement des organes de la FSFM

a. Election du Président FSFM

Pour remplacer le président sortant, Monsieur le Conseiller national Jean-Paul Gschwind, qui a annoncé le non-renouvellement de son mandat, la candidature suivante nous a été transmise par écrit :

- Monsieur le Conseiller national Albert Röstli d'Uetendorf / BE
proposé par la Fédération bernoise d'élevage chevalin en date du 26.01.2021.

CH Un jour après avoir reçu la candidature de Monsieur le Conseiller national Röstli, le SE Falkenstein a soumis sa propre candidature. Après que la Fédération Bernoise d'élevage chevalin a annoncé que le Conseiller national Röstli n'était pas prêt à se présenter contre le vice-président FSFM en exercice, MM. Röstli et Haefeli ont immédiatement cherché le dialogue. Après consultation du comité et du SE Falkenstein, il a retiré sa candidature volontairement et sans remords. Il a assuré à M. Röstli tout son soutien. Le Comité FSFM recommande aujourd'hui aux délégués d'élire le Conseiller national Röstli comme nouveau Président de la FSFM.

ARö C'est un honneur pour lui de pouvoir se présenter ici à l'élection pour la place du président FSFM. S'il sera élu, il garantit de s'investir corps et âme pour cette merveilleuse race.

Il aimerait dire quelques mots sur lui-même. Il sait qu'il y a des sceptiques lorsque des politiciens veulent défendre une telle position. Il a grandi dans une ferme de l'Oberland bernois et a fait connaissance avec la race du Franches-Montagnes dès son plus jeune âge. A cette époque, il n'y avait pas de routes aux alpages. A l'âge de 15 ans, le cheval a été remplacé par le tracteur et utilisé uniquement pour les loisirs. En ce qui concerne son expérience professionnelle, il a repris le poste de l'ancien secrétaire zooteknique du canton de Berne et il lui incombait de transférer la responsabilité de l'élevage de l'administration publique aux mains de l'organisation d'élevage. Cela lui a permis d'établir de bons contacts avec la Fédération bernoise d'élevage chevalin. Pour cette raison, il est très heureux que la Fédération bernoise ait déposé sa candidature pour ce poste. Il est conscient que cette expérience n'est pas suffisante en ce qui concerne le savoir-faire en matière d'élevage. Le comité le sait aussi. Il estime toutefois d'avoir l'expérience de gestion nécessaire pour une telle fédération, mais il est reconnaissant de pouvoir compter sur le soutien de la commission d'élevage et de Christoph Haefeli et leurs connaissances approfondies. Dans ce contexte, il remercie Christoph pour les bonnes discussions. Il estime simplement que l'un ne devrait pas être en concurrence avec l'autre, car les deux apportent des fonctions complètement différentes.

Il est conscient qu'il existe différents intérêts dans cette fédération, mais c'est grâce à ces différents intérêts qu'il est possible de parvenir à un consensus. Il ne sera pas facile de les concilier tous, mais pour préserver la race, il n'y a pratiquement pas d'autre choix. Il promet de bien se renseigner tant auprès du comité, des différentes commissions et de la base, afin de pouvoir dûment défendre cette merveilleuse race ensuite. En tant que fils d'éleveur, il sait que l'élevage de chevaux en particulier implique de grandes émotions, mais que sans ces émotions, on ne peut pas préserver la race. Il exprime sa gratitude pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Monsieur le Conseiller national Albert Röstli est élu président FSFM par acclamation

CH félicite le nouveau président et se réjouit déjà maintenant de la future collaboration.

b. Election d'un membre du comité

Pour remplacer Monsieur Urs Limacher, qui arrive au terme de ses mandats, le syndicat d'élevage chevalin Amt Entlebuch a transmis par écrit le 3 janvier 2021 la candidature de :

- Monsieur Roland Stadelmann de Wiggen /LU

Cette candidature est soutenue par tous les présidents et gérants des syndicats de Suisse centrale.

Monsieur Roland Stadelmann est élu nouveau membre du comité par acclamation

c. Renouvellement de mandat pour trois membres du comité

- Messieurs Hans Biemann et Christoph Haefeli sont arrivés au terme de leur premier mandat de 4 ans, qui doit dès lors être renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans
- Madame Chantal Pape-Juillard est arrivée au terme de son 2ème mandat de 4 ans, qui doit alors être renouvelé pour une nouvelle et dernière période de 4 ans.

UL présente les candidats. Mme Chantal Pape-Juillard est membre du comité depuis 2013 et MM. Biemann et Haefeli depuis 2017. Il propose que le renouvellement de ces trois mandats ait lieu ensemble. Si les délégués sont d'accord, ils doivent confirmer la prolongation des trois mandats pour quatre ans en levant leur bulletin de vote.

Monsieur Samuel Müller (SE Bellelay) prend la parole et demande un vote individuel par bulletin secret pour chacun des trois membres du comité.

UL demande aux délégués de voter concernant la demande formulée par le SE Bellelay, vote individuel et bulletin secret. Un quart des voix des délégués est nécessaire pour valider le souhait d'un vote par écrit. Donc si les délégués veulent un vote par scrutin secret, ils doivent lever la main. 30 votes sont nécessaires

La demande a été acceptée par 36 voix

Christoph Haefeli (cartes de vote vertes)
voix exprimées 117, majorité absolue 59, élu avec 114 voix

Chantal Pape-Juillard (cartes de vote rouges)
voix exprimées 117, majorité absolue 59, 58 pour, 57 contre, 2 abstentions,
non confirmée dans ses fonctions

Hans Biemann (cartes de vote jaunes)
voix exprimées 117, majorité absolue 59, élu avec 98 voix, 15 contre, 4 abstentions

11. Propositions des membres

a. 1^{ère} proposition du syndicat Zürich FMZ

Les syndicats d'élevage signataires demandent, par la présente, l'insertion d'un point 4a supplémentaire, dans la section 3, article 16, après le point 4 du programme d'élevage.

Il s'agit :

- Les descendants des juments catégorisées FM-Autres peuvent être classés dans la catégorie C du livre généalogique si le Test en terrain (TET) a été effectué et réussi, selon les conditions fixées pour les 4 ans (voir Règlement des TET, Art. 12 al. 3).
- Le Test en terrain (TET) doit être fait à l'âge de 3 ans.
- Même si les résultats sont remarquables, les chevaux ne peuvent pas être catégorisés dans la classe B du Stud-book.

Avis du comité présenté par MS:

Sur proposition de la commission d'élevage, le comité du 12 mars et est d'avis qu'il est dangereux de faire revenir dans l'élevage les descendants de juments ayant échoué le test en terrain et/ou n'ayant jamais été présentées à trois ans. Cette proposition remet en question la valeur d'un test en terrain car si une jument « à problème » ne peut pas être attelée ou montée, elle pourra tout de même être active dans l'élevage. Aujourd'hui, il existe déjà une possibilité de rattraper le test en terrain en passant par le sport pour autant que l'extérieur soit fait à 3 ans afin que la jument puisse se catégoriser au SB C. Pour l'élevage, les performances des parents jouent un rôle central (ex : calcul des valeurs d'élevage, poulain virtuel) et dans ce cas, les performances de la mère seront simplement absentes et ou incomplètes, si elle ne s'est jamais présentée ou juste partiellement. Le comité voit aussi que certains descendants de juments FM Autres mériteraient sûrement de revenir dans l'élevage et que l'on pourrait « gagner » quelques bonnes juments. Le problème est que cette proposition ouvre la porte à des problématiques risquées : la qualité de nos chevaux réussissant les tests en terrain est remise en question, une jument avec de gros problème de comportement peut devenir une poulinière, une jument trop grande ou trop petite peut aussi rentrer dans l'élevage.

Le comité n'est donc pas favorable à cette proposition mais si les délégués acceptent de faire entrer au Stud-book les descendants de juments FM-Autres, la commission d'élevage sera mise à contribution afin de déterminer au mieux les conditions de la catégorisation. Selon la demande du syndicat FMZ et selon le comité, les conditions devront être plus strictes que pour les descendants avec un certificat d'origine prouvant au moins 4 générations et parents inscrits au Stud-book.

David Fischer (SE FMZ) : aimerait commenter brièvement cette motion. Le fait de ne pas réussir le test en terrain ne dit rien sur la future progéniture de la jument. Type, modèle et allures, la conformation, santé, fertilité et performances - ces points sont décrits comme les critères de sélection les plus importants. Ces critères de sélection ne sont pas liés au résultat du test en terrain. Dans la plupart des cas, un cheval FM n'est pas testé sur le terrain par négligence, ignorance, commodité ou manque de connaissances, et non en raison d'un échec. Le cheval est ensuite vendu à des amateurs mal informés qui souhaitent peut-être élever un poulain. La désillusion suit après le concours ou les poulains sont vendus avec la remarque que la mère n'a pas eu de test en terrain, mais que ce n'est pas grave. « FM Autres » est une impasse pour de tels chevaux. Une génétique précieuse peut être perdue par cette pratique et c'est une restriction inutile du point de vue de l'élevage. Les descendants, en particulier les femelles, doivent être en mesure de prouver que leur exclusion totale de l'élevage n'est pas justifiée. Sous certaines conditions, ils devraient au moins pouvoir obtenir une inscription dans la catégorie C du Stud-book.

Les progrès de l'élevage du FM permettent aujourd'hui de procéder à une telle modification du programme d'élevage sans nuire à la qualité de la population totale. Afin de ne pas diminuer la valeur et l'importance du test en terrain, certains obstacles à la catégorisation devraient être intégrés dans les règlements relatifs pour ces chevaux.

Peut-être pour information : Nous parlons ici de juments de trois ans dont les mères ne sont plus en mesure de réaliser leur catégorisation par le sport ou qui sont déjà décédées.

Majorité 2/3 nécessaire – 20 voix - la motion est refusée.

b. 2^{ème} proposition du syndicat Zürich FMZ

Nous demandons au comité de présenter à l'Assemblée des délégués 2020 un modèle d'accouplement avec des demi-sang aux fins de décision. Notre objectif est un accouplement avec 3 à 4 étalons demi-sang non apparentés et de bonnes juments FM qualifiées par la FSFM et sélectionnées pendant la saison de monte 2020 - 2023. Nous attendons que les produits de cet accouplement limité en nombre se fassent fondamentalement via le programme d'élevage et de sélection normale de la FSFM et que les éleveurs et la FSFM puissent donc bénéficier de subventions.

L'objectif lointain de cet accouplement est, le cas échéant, le développement de 2 à 3 nouvelles lignées d'étalons. Ce qui devrait se faire via le test de descendance et l'estimation de la valeur d'élevage de plusieurs fils et petits-fils.

Avis du comité:

Le comité vous propose de vous référer au rapport suivant « Réponse de la FSFM concernant la proposition d'apport de sang étranger dans la race franchises-montagnes ».

c. Proposition du syndicat neuchâtelois

Nous demandons au comité de présenter à l'Assemblée des délégués 2020 un modèle d'accouplement avec des demi-sang aux fins de décision. Notre objectif est un accouplement avec 3 à 4 étalons demi-sang non apparentés et de bonnes juments FM qualifiées par la FSFM et sélectionnées pendant la saison de monte 2020 - 2023. Nous attendons que les produits de cet accouplement limité en nombre se fassent fondamentalement via le programme d'élevage et de sélection normale de la FSFM et que les éleveurs et la FSFM puissent donc bénéficier de subventions.

L'objectif lointain de cet accouplement est, le cas échéant, le développement de 2 à 3 nouvelles lignées d'étalons. Ce qui devrait se faire via le test de descendance et l'estimation de la valeur d'élevage de plusieurs fils et petits-fils.

Avis du comité:

Le comité vous propose de vous référer au rapport suivant « Réponse de la FSFM concernant la proposition d'apport de sang étranger dans la race franches-montagnes ».

d. Contre-proposition du comité concernant l'apport de sang étranger

MS: Il est important pour lui d'informer les délégués de l'avis de la commission d'élevage et du comité. Tous les deux sont unanimement d'avis de rejeter les propositions des deux syndicats d'élevage car elles ne peuvent être mises en pratique telles quelles.

Selon l'ordonnance sur l'élevage des animaux, les produits issus de croisements ne bénéficient pas de contributions au maintien de la race. Le stud-book est fermé depuis 1997. Il faut plus de temps pour les clarifications. Il serait beaucoup trop dangereux d'introduire des maladies héréditaires, etc.

La commission d'élevage et le comité laissent aux délégués le soin de se prononcer sur les croisements et de décider si le stud-book doit rester fermé ou éventuellement être ouvert. Par conséquent, le comité recommande de rejeter les deux motions et de décider lors d'un second vote le pour ou contre l'ouverture du Stud-book.

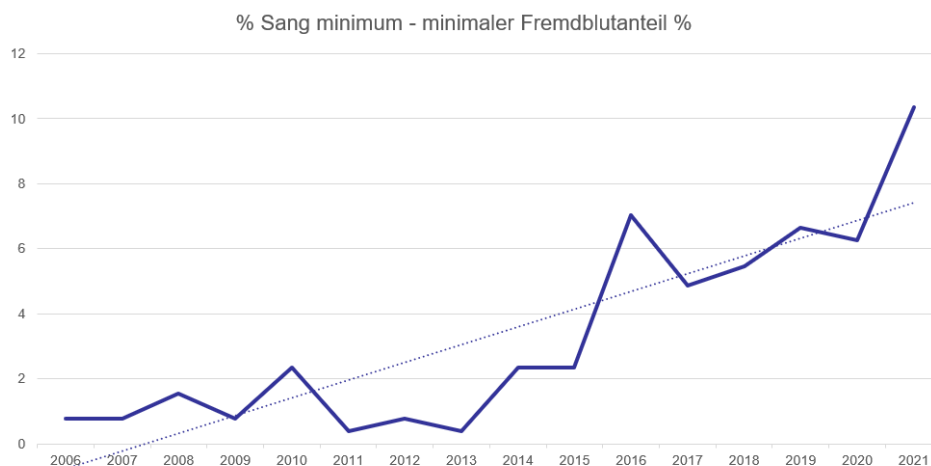
Exposé Dr. Annik Gmel, PhD, collaboratrice scientifique au HNS et spécialiste en génétique, morphologie et biomécanique du cheval

Dr. Gmel travaille au HNS et sur beaucoup de questions sur la race des Franches-Montagnes et on lui a demandé d'exposer un point de vue scientifique sur la question d'un apport de sang.

Il y a deux raisons pour un apport de sang :

1. Rapidement adapter un but d'élevage comme dans les années 1970, 80 et 90
2. Diminution rapide du taux de consanguinité

Le dernier apport de sang dans les années 90, on visait un cheval plus fin et mieux adapté à la selle. Maintenant, les chevaux sont plus fins qu'en 1990. En même temps constate, sur les candidats étalons au HNS depuis 2006 jusqu'à maintenant, qu'il y a de moins en moins d'étalons qui ont peu de pourcentage de sang étranger.



Les risques avec un nouvel apport de sang :

- Perte du phénotype typique de la race
Cheval de trait léger d'un certain calibre, si on va trop direction sport, on risque de le perdre, tout comme le « bon caractère » du cheval FM
- Perte d'identité génétique de la race
Chaque race a des endroits dans le génome qui sont spécifiques à sa race. Plus on fait des mélanges, plus on va perdre des bouts d'identité spécifique à la race.
- Apport de défauts génétiques méconnus, sans tests de sélection (WFFS, PSSM type 2)
apport de défauts héréditaires et maladies pour lesquels n'existent pas encore de tests. Alors comment tester un nouvel étalon s'il n'est pas porteur d'un défaut ou d'une maladie. On n'a pas envie d'apporter de nouvelles maladies que l'on ne peut pas contrôler.

Taux de consanguinité génomique / Genomischer Inzuchtskoeffizient

Race	N échantillon	N population d'élevage	F moyenne	F _{ROH} min	F _{ROH} max
Lipizzan	377	2,000	13.0	0.0	25.0
Noriker	190	4,000	10.1	0.2	20.5
Haflinger	78	6,000 (en Autriche)	12.6	3.2	23.4
Shagya	32	2,000	15.8	8.7	22.2
étude en cours Franches-Montagnes	372	7,000 (PV)	13.3	3.9	23.3
Demi-sang suisse*	134		11.9	7.6	21.1

On a comparé le taux de consanguinité de différentes races et on constate que les valeurs sont assez voisines, pour la moyenne et de même pour le minimum et le maximum. Un taux de consanguinité de 25% n'est pas souhaitable, mais une question qui est entre les mains des éleveurs.

Elle a comparé des images d'étalons franchises-montagnes et demi-sang des années 90. A l'époque, morphologiquement parlant, les deux races n'étaient pas si différentes. Si on regarde les nouvelles données de l'étude actuelle, on voit les différences morphologiques entre le franchises-montagnes et le demi-sang qui sont légèrement plus grands. Ce qui veut dire que si on commence à croiser avec des demi-sang actuels, on va avoir plus de différences encore dans l'évolution du type franchises-montagnes.

Dr. Gmel est éleveuse de chevaux FM aussi et elle pose la question, dans quelle direction veut-on aller avec la race ?

Roland Baumgartner : En tant que "IG Nouveau sang dans l'élevage FM", les signataires Mägli, Casal et lui-même, ont envoyé une première lettre à la Fédération, accompagnée de 126 signatures. A l'époque, le comité n'a pas donné suite à leur demande, alors ils sont heureux que les syndicats de Neuchâtel et de FM Zurich reprennent les propositions à l'attention de l'assemblée des délégués. Ils ont analysé le rapport actuel du comité en réponse en détail. Ce qui manque dans le rapport du comité, c'est une analyse de marché actuelle et concrète, en dialogue avec les formateurs, les vendeurs et les acheteurs. Il manque également une analyse du cheptel reproducteur actuel. Dans ce rapport, il y a aussi des menaces et de fausses informations. Par exemple, l'inscription au stud-book des poulains croisés et donc la prime de maintien de la race qui ne serait plus payée non plus. C'est tout simplement faux !

Selon une lettre de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'article 14 alinéa 3 du programme d'élevage, il est dit : "Les descendants d'un programme de croisement peuvent être enregistrés dans les sections de race pure FM, pour autant qu'ils remplissent les conditions fixées dans le projet ". Le rapport ne mentionne pas non plus les projets " Accouplements dirigés " de 2016 et " Sauvegarde des lignées menacées » en rapport avec notre demande.

Le rapport fait également référence, dans le sens d'un avertissement, à une émotivité croissante en relation avec une proportion croissante de sang de la race demi-sang. Notre analyse du "comportement" des valeurs d'élevage prouve exactement le contraire. Par exemple, avec les 50 meilleures juments concernant cette valeur d'élevage, 45 présentent un pedigree "N" (Noé). 28 étalons du catalogue des étalons ont une valeur d'élevage "comportement" de 120, avec 17,3 % de sang étranger.

Le degré de consanguinité est également toujours mentionné chez les franchises-montagnes, qui est suivi de près par la fédération, jusqu'au "poulain virtuel". Dans le rapport que nous venons de mentionner, il est dit "...nous devons à tout prix réduire le degré de consanguinité*". Ce n'est pas la seule contradiction de ce rapport. Il mentionne également les nouveaux projets comme alternative à notre proposition "sang étranger". * *Note du 25.02.2022 : Monsieur Baumgartner a demandé d'ajouter un "pas" dans la phrase. Après avoir réécouté*

l'enregistrement, ce "pas" n'a certes pas été prononcé, mais son intention était de le dire : "...nous ne devons pas réduire le degré de consanguinité à tout prix".

Heinz Mägli et lui-même faisaient déjà partie du groupe de travail « Sang étranger 2014 – 2017 ». Le rapport final a été accepté par le comité. Et le même comité dit maintenant que ce rapport n'est pas assez précis. On pourrait réutiliser ce rapport aujourd'hui, qui contient tout, jusqu'au financement, on n'aurait pas besoin de tout réinventer.

La gestion de l'élevage relève désormais de la fédération et non plus de la Confédération. Il recommande de saisir cette occasion et de soutenir la motion des deux syndicats.

La motion a été refusée à une large majorité

Faut-il laisser le Stud-book du cheval de la race des Franches-Montagnes fermé ?

- **Si oui**, les délégués sont-ils d'accord que le sujet d'apport de sang étranger ne pourra revenir à l'ordre du jour d'une AD, uniquement si la majorité absolue des membres de la FSFM le demande ?
- **Si non**, les délégués sont-ils d'accord de mandater le comité, via la commission d'élevage, afin d'élaborer et de présenter un programme de croisement complet et détaillé, ceci dans les deux prochaines années ; comme cela est proposé dans l'article 14 alinéa 1 du Programme d'élevage ?

Avis du comité :

Il est important pour le comité que les délégués statuent clairement sur l'ouverture ou non du Stud-book du cheval de la race des Franches-Montagnes. Selon la décision prise par les délégués sur la question ci-dessus :

- S'il est souhaité que le Stud-book soit réouvert, le comité propose qu'un mandat soit donné à la commission d'élevage afin de présenter un programme d'apport de sang complet et détaillé, ceci dans les deux prochaines années. Le programme devra répondre aux questions de fond posées dans le rapport « Réponse de la FSFM concernant la proposition d'apport de sang étranger dans la race franchises-montagnes ».
- -Si le Stud-book devait rester fermé, la majorité absolue des membres de la FSFM devra soumettre une demande pour que le thème « apport de sang » puisse revenir à l'ordre du jour d'une assemblée des délégués, afin de ne pas rediscuter éternellement d'un même sujet.

CH annonce que le comité s'abstient du vote et laisse la votation aux délégués.

La proposition de ne pas fermer le Stud-book est acceptée à une large majorité - mandat à la commission d'élevage pour formuler une proposition.

12. Affiliation de la FSFM à la Fédération suisse d'élevage chevalin (FSEC)

En janvier, le comité a rencontré la Fédération suisse d'élevage chevalin (FSEC). La FSEC souhaite que la FSFM devienne membre. Le comité est d'avis qu'il y aurait plus d'avantages que d'inconvénients :

Avantages	Inconvénients
Améliorer la communication et la collaboration au sein de l'élevage chevalin suisse.	La FSFM sera en désaccord avec d'autres fédérations sur certains sujets (p. ex : importations)
Unifier nos forces pour défendre les intérêts communs.	Source de conflits.
Partager, échanger sur les problématiques et méthodes de chacun.	L'influence de la FSEC est-elle vraiment importante ?
Les cotisations sont acceptables (1200.- /an).	Quel sera le poids de la FSFM ?
Améliorer l'image de l'élevage chevalin au niveau des politiques suisses.	
Mieux connaître la « concurrence ».	
Nouvelle équipe et nouveau comité directeur au sein de la FSEC, il est ainsi possible de profiter d'un nouvel élan.	

La FSEC répond au point négatif comme suit : en cas de désaccord, la FSEC se retirera et ne prendra en aucun cas position pour l'un ou l'autre de ces membres. Le but c'est que chacun puisse partager ses idées. La FSEC gagnera en importance et en crédibilité, seulement si toutes les fédérations d'élevage suisse sont représentées, d'où l'importance de l'affiliation de la FSFM. La FSFM en tant que plus grande fédération aura la possibilité d'avoir un siège au comité. Le comité FSFM est d'avis qu'il vaut mieux pouvoir donner son avis que d'être absent des discussions.

Accepté à l'unanimité

13. Affiliation de la FSFM à la Fédération suisse des sports équestres (FSSE)

Suite à la proposition, faite par les syndicats d'élevage chevalin de Suisse centrale, que la FSFM devienne membre à part entière de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE), les délégués avaient voté oui, lors de l'assemblée du jeudi 11 avril 2019.

La gérance a, pour donner suite à cette décision, pris contact avec la FSSE, qui lui a confirmé que si la FSFM devient membre à part entière, elle devra payer une cotisation de 4.- par membre actif au sein de ses organisations membres. Les chiffres présentés et soumis aux délégués en 2019 étaient donc erronés. La gérance a aussi demandé à toutes ses organisations membres la liste de leurs membres actifs, ce qui donne pour 2020 :

- 3379 membres annoncés comme actifs (dont 309 comme membres « sport »),
- 1141 comme membres passifs
- dès lors, le montant à payer à la FSSE serait de 3379 à 4.-, soit un total de CHF 13'516.- pour l'année 2020.

Les organisations membres de la FSFM devraient aussi s'engager à nous fournir, chaque année, la liste des membres actifs, avec nom, prénom, adresse et no de brevet ou de licence pour contrôle et envoi ensuite à la FSSE pour le paiement de la cotisation annuelle de CHF 4.- par membre actif.

Le comité est d'avis que cette affiliation de la FSFM à la FSSE comme membre à part entière n'a pas de sens car actuellement tous les cavaliers/ères avec des chevaux FM qui participent à des épreuves officielles FSSE sont déjà membres d'une association voire d'un syndicat qui est membre à part entière de la FSSE. Le coût par année est beaucoup trop élevé pour le peu de membres « Sport » que cela concerne et serait très difficilement gérable et calculable pour les budgets futurs. En restant membre partiel (ce qui coûte actuellement CHF 500.-/année), la FSFM garde une plus grande liberté par rapport à la FSSE, en particulier dans le domaine des épreuves S & L.

Le comité souhaite, au vu de ces nouvelles informations, proposer aux délégués de revoter sur la proposition des syndicats d'élevage chevalin (SEC) de Suisse centrale et conseille de renoncer définitivement à une affiliation de la FSFM à la FSSE comme membre à part entière.

L'affiliation à la FSSE est refusée par une grande majorité

14. Admissions et démissions de membres

Membre ordinaire individuel / *ordentliches Einzelmitglied* :

Erika Bangerter de/von Bätterkinden/BE

Madame Bangerter n'est pas présente

**15 voix pour – 22 voix contre – beaucoup d'abstentions.
La demande d'adhésion est refusée**

15. Programme d'activités 2021

A) Affaires courantes :

- Activités de la gérance et des autres organes de la FSFM
- Concours
- Tests en terrain
- National FM
- Formation des juges
- Expositions
- Relations publiques et marketing
- Défense des intérêts de l'élevage FM
- Contrôle d'ascendance
- Contributions de maintien de race pour les juments FM
- Mise en œuvre de la planification financière pluriannuelle
- Collaboration avec les divers partenaires

B) Dossiers en cours :

- Recherche de soutien financier privé, dans le but notamment de financer les diverses activités de la FSFM.
- Importation des données utiles de la BDTA équine dans le stud-book FSFM.
- Poursuite des projets intégrant le cheval FM dans des projets touristiques (parcs naturels, projets cantonaux, création d'une association cheval et tourisme, etc).
- Coordination et suite du projet FM en manèges.
- Action politique au niveau fédéral, notamment dans le cadre de la PA 22+.
- Collaboration active avec le HNS pour poursuivre la mise en œuvre des mesures issues du concept marketing FM.
- Suite du projet e-FM : à la recherche du FM de ma vie.
- Suite du projet Modèle et Allures 2.0.

C) Nouveaux dossiers :

- Projet de mise en avant des jeunes éleveurs.
- Développement informatique : nouveau serveur, archivage électronique.
- Organisation et mise en œuvre d'un cours pour nouveaux juges de test en terrain équitation.
- Réorganisation de la formation continue pour les fonctionnaires FSFM.
- Organisation et mise en œuvre de réunions d'informations et de formation pour les responsables des syndicats et associations d'élevage membres de la FSFM.

Accepté à l'unanimité

16. Stars FSFM 2019 - 2020 et distinctions

ALBRECHT DREIER
Vice-président FSFM

DOMINIQUE ODIET
Comité, président de la commission de promotion et commercialisation

URS LIMACHER
Comité, président de la commission des finances
Nomination en tant que membre d'honneur

FLORIAN HAUSER ET URS WEISSMÜLLER
Membres commissions d'élevage

MARTIN KIPFER
Membre de la commission de formation, de sport et de loisirs

ANDREAS FLÜCKIGER
National FM, Chef de ressort et président de jury attelage

PHILIPPE MARCHAND
Membre de la commission de sélection et de concours

ERNST VOEGELI
Juge Test en terrain équitation
PAUL ROTHENBÜHLER
Juge Test en terrain équitation

Chantal Pape-Juillard, suite à ses éloges destinés aux MM. Voegeli et Rothenbühler, elle aimerait profiter de sa présence sur scène pour dire quelques mots en son nom propre quant à son départ.

Au vu des résultats, elle a décidé de partir, car c'est la plupart des délégués qui le désire, ce qu'elle respecte. Elle demande juste aux personnes présentes de garder en mémoire ce qu'elle a fait de bien ou de bon au sein de la FSFM et pas seulement l'affaire « Cartoon du Padoc » qui lui colle à la peau malgré elle. Depuis un certain temps, elle se trouve entre le marteau et l'enclume, d'un côté de part sa fonction au sein de la FSFM, où il lui est demandé d'agir en toute logique de collégialité et d'autre part, l'énergie qu'elle déploie - et qu'il est important qu'elle la déploie - au sein de sa famille, car elle tient plus que tout à continuer d'écrire avec elle l'histoire du cheval franches-montagnes et de sa place dans le monde du loisir et du sport. Par la décision de certains aujourd'hui, ils lui ont fait comprendre où était vraiment sa place et finalement, ils ont sans doute raison. Elle rejoint donc à plein temps ses occupations dans le terrain, là où elle s'épanouit si bien. Elle souhaite à chacun des personnes présentes un bel avenir avec les magnifiques franches-montagnes, et elle remercie beaucoup de l'attention.

JUSTIN NICOD ET DANIEL PERRIN
Juge Test en Terrain attelage

JEAN-PAUL GSCHWIND
Président de la FSFM

MARIE PFAMMATTER
Gérante FSFM

17. Divers et clôture de l'assemblée

Daniel Steinmann (Fédération d'élevage des chevaux de sport FECH) : Au nom de la FECH, il tient à remercier la FSFM pour cette invitation. Tout le monde a eu une année difficile grâce à Corona. L'année dernière, les finales habituelles n'ont pas pu avoir lieu, mais les synergies entre les deux associations ont pu être utilisées en organisant une finale d'élevage en commun. Il en remercie une fois de plus et est d'avis qu'à l'avenir aussi, les énergies devraient être regroupées, y compris sur le plan politique. Le cheval suisse a un bel avenir, qui peut être atteint plus facilement ensemble. Il souhaite bonne chance à la FSFM pour son avenir.

Pauline Queloz, nouvelle gérante FSFM (à partir du 1^{er} octobre 2021) : c'est avec grand plaisir qu'elle prend la parole devant l'assemblée aujourd'hui en tant que nouvelle gérante. Les restrictions sanitaires actuelles font que l'assemblée des délégués se tient dans la halle des Fêtes du Marché Concours, un lieu qu'elle connaît bien. Elle a grandi à 12 km d'ici, à St-Brais, sur la ferme de son père qui est devenue celle de son frère. Ainsi chaque année, lors du Marché Concours, elle se trouve ici et suit du pointage des poulains jusqu'aux courses des chars romains, en passant par la parade des 400 chevaux. Le paysage des Franches-Montagnes lui est cher puisque c'est celui où elle grandi, mais il est avant important pour nous tous, car il a vu naître la seule race chevaline indigène de Suisse. A partir du 1^{er} octobre prochain elle sera la nouvelle gérante de la FSFM. Grâce au fait qu'elle a pu grandir dans une ferme au milieu des animaux et en particulier des chevaux de franchises-montagnes, elle a développé depuis toute petite une véritable passion pour cette race. On dit d'elle qu'elle a du caractère, ce qui est vrai. Quand elle veut défendre quelque chose qui lui tient à cœur, elle met toute son énergie. Elle est consciente des défis qui l'attendent au sein de la FSFM, et elle est prête à les relever. Son travail des premières semaines consiste à comprendre le fonctionnement de la gérance, et plus largement de la Fédération. Comprendre d'abord – agir ensuite ! Mais en tant que fille de la ferme, elle aimerait créer un rapport de proximité avec les éleveurs, d'être à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations. En particulier, elle souhaite de donner l'envie et la motivation aux jeunes éleveurs de pérenniser l'élevage franchises-montagnes. En tant que femme de caractère, elle sait que défendre le franchises-montagnes pour assurer sa pérennité, c'est un travail qui demande de l'énergie, de l'envie et des idées. En tant que femme de son temps, elle connaît l'importance de s'engager activement pour la promotion du cheval franchises-montagnes au niveau national et international. En tant que juriste de formation elle n'aurait jamais cru recevoir la chance de faire de sa passion son métier. C'est donc avec émotion qu'elle a reçu la confirmation de sa nomination. Elle a accompli une partie de ses études à Lucerne et Heidelberg, ce qui lui a permis de travailler partiellement en allemand. Elle a pu constater aujourd'hui que la gérance fonctionne très bien et elle s'en réjouit. Elle se réjouit aussi de collaborer avec le nouveau président Albert Rösti et l'ensemble du comité.

Albert Rösti (nouveau président): Il remercie CH d'avoir assumé la période transitoire de la présidence, ce qui ne va pas de soi. Ils ont été en contact à plusieurs reprises, et il sait donc que CH a fait un travail formidable. CH a dirigé cette réunion de manière excellente et les bonnes décisions sont de bon augure pour un avenir constructif. Il remercie pour la confiance accordée et se réjouit de la future coopération, et espère pouvoir répondre aux attentes.

UL Il exprime ses sincères remerciements pour les applaudissements et son titre de membre honoraire. Il tient à remercier CH au nom de l'ancien conseil. CH siège au comité depuis quatre ans et fait preuve d'un incroyable dévouement. Il est la personne du compromis et depuis la démission du Président, il a travaillé pour tout dans cette association et n'a pas ménagé ses efforts. Le Comité exécutif tient à l'en remercier, ainsi que pour sa franchise dans l'évaluation de la succession présidentielle et pour la conduite assurée de la réunion d'aujourd'hui.

CH remercie tout le monde pour tous ces mots d'éloges et au lieu de longs mots, il aimerait simplement remercier tous ceux qui s'engagent pour le cheval franchises-montagnes. Il invite tout le monde à l'apéritif suivant et clôt la réunion.

Séance levée à 16.04 h

**FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung**

06.07.2021

Présent / Anwesend

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen	Présent Anwesen
Monin	François	AgriJura - Chambre d'agriculture - Directeur	1
Ackermann	Clara	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Boss	Corinne	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Gmel	Annik	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Flückiger	Andreas	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Kipfer	Martin	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Marchand	Philippe	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Perrin	Daniel	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Rothenbühler	Paul	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Vögeli	Ernst	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Gerber	Christian	Invité / Gast	1
Nussbaumer	Peter	Invité / Gast	1
Queloz	Pauline	Invité / Gast - Gérante FSFM / <i>Geschäftsführerin SFV</i>	1
Rösti	Albert	Invité / Gast - Conseiller national / <i>Nationalrat</i>	1
Jeanbourquin	André	Juge de race FSFM / <i>Rassenrichter SFV</i>	1
Mägli	Heinz	Juge de race FSFM / <i>Rassenrichter SFV</i>	1
Beer	Hansueli	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Bovet	Roland	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Casal	Hector	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Laville	Martial	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Roth	Susanne	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Rothenbühler	Roland	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Stucki	Martin	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Thalmann	Peter	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Künzli	Stefan	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Von Allmen	Eddy	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Beuret	Bernard	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Schlaefli	Ernst	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Spychiger	Henri	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Boillat	Claude	Président / <i>Präsident FJEC</i>	1
Steinmann	Daniel	Président FECH / <i>Präsident ZVCH</i>	1
Thibaut	Florence	Presse / Agri	1
Barth	Simone	Presse / BauernZeitung	1
Comte	François	Presse / Fréquence Jura	1
Willemin	Henri-Jo	Presse / Le Franc-Montagnard SA	1
Fleury	Benjamin	Presse / Le Quotidien Jurassien	1
Rohrer	Karin	Presse / Magazine FM	1
Klein	Gaël	Presse / RTS - Radio Télévision Suisse	1
Wyss	Michelle	Union suisse des paysans / Division Economie agraire	1
Total			39

FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung
06.07.2021

Excusé / Entschuldigt

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen	Excusé Entschuldigt
Dreier	Albrecht	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Hauser	Florian	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Nicod	Justin	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Weissmüller	Urs	DISTINCTIONS / EHRUNGEN	1
Schneeberger	Hans Ueli	Mandataires FSFM / Mandatar SFV	1
Waeber	Marc	Mandataires FSFM / Mandatar SFV	1
Favre	Francis	Membre d'honneur / Ehrenmitglied	1
Queloz	Michel	Membre d'honneur / Ehrenmitglied	1
Troillet	Charles	Président FSSE / Präsident SVPS	1
Hofer	Christian	OFAG - Directeur / BLW - Direktor	1
BDO SA		Réviseur	1
Lachat	Jean-Paul	Service de l'économie rurale (Jura) - Chef de service	1
Rufer	Martin	Union suisse des paysans - Direktor	1